

**L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq Juin à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 14 Juin 2018.**

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André, MEYNIE Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : MARQUET Sophie, GUERIN Hervé, LE PROVOST Virginie
Secrétaire de séance : Paulette SARRAZIN

Après lecture donnée par Jean-François LACAMPAGNE, le compte rendu de la dernière réunion, du 03 Avril 2018, est approuvé à l'unanimité par les membres présents

001- TRAVAUX 2018 :

Suite à la dernière réunion et après relance les devis des travaux à l'Agence Postale et à la Salle du Conseil Municipal sont parvenus en Mairie. Le Maire en donne la lecture avec des variantes pour les menuiseries et les plafonds suivant les entreprises.

Le Conseil Municipal retient plusieurs devis qui seront présentés à la demande de subvention du FDAEC qui doit être déposé avant la fin du mois. Les devis retenus sont :

Plafonds :

Entreprise GETTONI pour 4 152.00 € HT

Electricité

Entreprise GOURGUES pour 775.00 € HT

Menuiseries

Entreprise LAPORTE pour 4 743.00 € HT

Peinture

Entreprise BRIERE pour 1 170.00 € HT

Soit un total de 10 840.00 € HT de travaux.

Dossier FDAEC :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la réunion cantonale pour la répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) 2018 présidée par Madame Isabelle DEXPERT, Vice-Présidente et Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental, Conseillers Départementaux du Canton du Sud Gironde, a permis d'envisager l'attribution de 8 000.00 € (Huit mille euros) à la commune de SENDETS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De réaliser en 2018 les opérations suivantes :

Autres investissements :

Réfection Salle Conseil et Bureau Agence Postale Communale : 10 840.00 H.T.

Soit un total d'investissement de : 10 840.00 H.T.

- De demander au Conseil Général une subvention de 8 000.00 € pour les autres investissements.

- D'assurer le financement complémentaire pour ces investissements par 4 774 € TTC d'autofinancement. Pour info TVA non applicable sur un devis de 1 170.00 HT Article 293B du code des impôts).

MODIFICATION BUDGET COMMUNAL :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. Ceci afin de d'inscrire le versement de la Dotation de Solidarité Rurale inconnue lors de la préparation du Budget et l'opération d'investissement concernant l'Agence Postale et La Salle du Conseil Municipal avec la subvention du FDAEC qui viennent d'être décidées.

Après en avoir Délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Cpte 74121 : Dotation de Solidarité Rurale : + 21 512.00

DEPENSES :

Cpte 023 : Virement à la section d'Investissement : + 6 000.00

Cpte 615228 : Entretien Autres Bâtiments : + 15 512.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES

Non Affecté

Cpte 021 : Virement de la section de Fonctionnement : + 6 000.00

Opération 64 Réfection Agence et Conseil

Cpte 132 : Subvention Equipement non transférable : + 8 000.00

DEPENSES :

Opération 64 Réfection Agence et Conseil

Cpte 231 : Immobilisations Corporelles + 14 000.00

ACCESSIBILITE :

Le projet d'aménagement pour l'accessibilité des personnes handicapées pour la salle communale est présenté.

Christian PERAUDEAU demande à aller sur place avec l'Architecte pour une vision et évoquer d'autres possibilités.

Le Conseil Municipal est d'accord pour cette rencontre qui sera fixée dès que possible pour l'architecte, le dossier ayant déjà pris pas mal de retard.

002- NUMERIQUE :

Adhésion Gironde Numérique :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation en matière de numérique a changé et que la commune doit répondre aux obligations.

Les services de Gironde Numériques proposent aux communes de les aider à remplir ces obligations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Gironde Numérique , et d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite avec Gironde Numérique, la Communauté de Communes et La commune de SENDETS.

Désignation d'un délégué à la Protection des Données :

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données. Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme. « Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- ✓ d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- ✓ de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- ✓ de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- ✓ de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE de :

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de SENDETS
- Désigner Monsieur LABAT Frédéric en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de SENDETS.

003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire qui s'est tenue le 30 Mai 2018 à Lavazan.

PERSONNEL :

Il a été décidé de créer un Comité Technique commun entre la CDC et le CIAS , les conditions de nombre d'agents étant remplies, il est décidé également de créer un Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail commun aux deux collectivités.

Le règlement intérieur et le Livret d'accueil du personnel ont été mis à jour.

Au niveau de la formation, le règlement de formation a été actualisé comme le plan de formation pour 2018 pour tenir compte des modifications réglementaires.

Enfin l'organigramme général a été adapté aux besoins de la collectivité d'un point de vue plus fonctionnel, la directrice générale reprend certains domaines.

CONVENTIONS :

Des conventions ont été passées avec le Département pour les opérations estivales CAP33 et pour Objectif nage qui est reconduite au lac de Tastes à Captieux.

VOIRIE :

Le montant des travaux de grosses réparations de la Voirie 2018 a été arrêté à 237 570.50 € H.T. Aucune intervention n'est prévue sur la voirie communale. Une demande de subvention au Fonds Départemental a été déposée pour 75 000 €.

Une question est posée par rapport aux dégradations dues au ruissellement des eaux sur la route de « Sans », le Maire répond que les services techniques de la CDC sont avisés et doivent intervenir.

PLUI :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le cabinet chargé du PLU a reçu chacune des communes, au siège de la communauté, pour présenter l'analyse foncière.

Pour participer à cette rencontre qui a été très rapide, Le Maire avait demandé au secrétaire de l'accompagner.

Les zones actuellement urbanisées étaient matérialisées sur le plan communal et des propositions de zones à développer ont été évoquées mais la plupart n'étaient pas cohérentes avec le terrain (accessibilité, présence d'un bassin routier de rétention d'eau, etc) ; cela reste donc à travailler de manière plus précise.

Le Maire demande aux conseillers disponibles d'assister à la réunion prévue à Sillas le 04 Juillet prochain, car on va commencer à parler du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et cela va impacter le futur zonage.

-004- LES SYNDICATS

SICTOM SUD-GIRONDE :

Jean-François LACAMPAGNE donne les comptes rendus des dernières réunions.

Au niveau comptable le Compte Administratif et le budget ont été votés.

Un projet de photovoltaïque a été étudié sur le site de l'ancienne décharge au lieu-dit « Pirette » sur la commune de Bazas. Le Maire de Bazas n'est pas favorable. Le coût de l'investissement serait financé par le loyer avec une production d'énergie renouvelable et des retombées fiscales pour la Communauté de Communes.

Les salariés ont travaillé le 08 Mai.

Le site internet du SICTOM est à la disposition de tous.

Proxi-déchets sera à Grignols le 20 Novembre avec une benne pour les encombrants et une pour la ferraille.

COMICE AGRICOLE :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion.

Sur 72 communes de la zone couverte 17 étaient représentées.

Le Comice 2017 qui s'est tenu à LANGON s'est très bien passé ; 6 000 € de cotisations ont été encaissés, il reste 20 900 € en caisse. 35 Communes n'ont pas payé les cotisations.

Le prochain comice est fixé au 08 Septembre 2018 à AUROS, sûrement le dernier sous cette forme ; un projet vise à revoir le zone couverte avec à l'étude la sortie des anciens cantons de CAPTIEUX, VILLANDRAUT, SAINT-SYMPHORIEN.

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE , donne le compte rendu des dernières réunions du Syndicat à Vocation Scolaire de Grignols.

Lors de la réunion du 11 Avril 2018, il a été procédé aux présentations et votes des Comptes Administratifs et de Gestion et du Budget Primitif.

Pour SENDETS : 10 enfants sont scolarisés la participation sera de 15 000 € pour le fonctionnement et de 3 500.00 € pour l'investissement soit un total de 18 500 €uros.

La signature d'une convention de mise à disposition d'un agent auprès de la Mairie de Grignols a été validée.

La réunion suivante du 22 Mai 2018 a permis de désigner la commission d'Appel d'offres en vue des travaux de l'aile maternelle. L'appel d'offres ayant été lancé.

Le Financement des travaux a également été à l'ordre du jour. Pour l'emprunt prévu de 120 000 €, sur quatre organismes bancaires consultés deux ont répondu mais n'ont pas donné de suite favorable, un n'a pas répondu, et la Caisse d'Epargne a présenté une offre. Il a été décidé d'attendre et de solliciter de nouvelles agences bancaires.

Lors de la dernière réunion en date du 13 Juin 2018, le rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 04 Juin 2018 a été rendu. Le Comité Syndical a validé les choix de la commission, le montant total des travaux par les entreprises retenues est de 114 584.73 € H.T. L'estimation par le maître d'œuvre était de 127 992.70 € H.T.

Pour le prêt et suite à plusieurs nouvelles consultations, il s'avère que seule la Caisse d'Epargne a fait une offre. Le Comité Syndical a donc validé la demande d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne pour 120 000 €uros sur une durée de 12 ans avec un taux fixe de 1.52 % et des échéances de remboursement trimestrielles.

SYNDICAT DES EAUX :

André LE MOIGNE donne le compte rendu des dernières réunions auxquelles il a assisté.

Les tarifs AEP (Alimentation Eau Potable) du Syndicat ont été fixés par délibération, la démarche vise à lisser les tarifs entre les deux anciens syndicats fusionnés, Lerm et Musset étant beaucoup plus bas que Grignols.

Le Compte Administratif et le Budget ont été votés.

Le solde 2017 est de 938 509.00 €. L'étude menée a permis de déterminer l'enveloppe des travaux à réaliser à 3 000 000 d'euros. La dette en capital est actuellement de 3 337 782 €, elle était initialement de 4 846 846 €.

Le diagnostic sur la qualité de l'eau sur Lerm et Musset, suite à la mise en service du nouveau forage de Goulade , note la présence de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère).

La station de pompage de Goulade et la station d'épuration de Lerm et Musset ont été inaugurées.

Lors de la dernière réunion le rapport du Président pour l'année 2017 a été adopté on note que le rendement du réseau est passé de 60 à 70 %. Le contrat avec SUEZ court jusqu'en 2028.

Il convient que les communes membres délibèrent à leurs tours sur le projet de statuts qui est présenté à chaque Conseil Municipal. Monsieur Le Maire demande de délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE d'approuver la modification des statuts du Syndicat des Eaux et d'Assainissement de la région de Grignols et de Lerm et Musset.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

REPRESENTATION COMMUNE :

Paulette SARRAZIN donne le détail les diverses inaugurations et réunions auxquelles elle représentait la commune, à savoir inauguration de l'EPHAD de Captieux, Salon du Livre de Grignols et Kermesse des Ecoles de Grignols.

LUTTE CONTRE LE CANCER :

A sa demande, Le Maire et Jean-François LACAMPAGNE ont rencontré Marie LANNELONGUE, Kinésithérapeute, qui habite la commune. Cette dernière souhaite mener une action et faire de la prévention dans le cadre d'une journée communale de lutte contre le cancer. Ils donnent les premiers éléments.

Elle a également évoqué la mise en place de cours de Pilate dans la salle communale.

BATIMENTS COMMUNAUX :

EGLISE : les dégâts provoqués par les pigeons dans l'Eglise et notamment les fientes sous le toit posent un problème important auquel il convient de remédier. La pose de grillages est à étudier.

LOGEMENT COMMUNAL : La mise en place d'une clôture pour le jardin du petit logement est évoquée. Une visite est prévue sur place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 10.